



**Parcours de formation des élèves
au sein de l'AUTO MOTO ECOLE BATT**

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION Catégorie B AAC CS

La catégorie Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC est destinée aux personnes âgées de 15 ans minimum permettant de conduire un véhicule dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, 8 passagers au maximum plus le passager et d'une remorque n'excédant pas 750 kg.

La catégorie B ou Conduite Supervisée CS est destinée aux personnes âgées de 18 ans minimum permettant de conduire un véhicule dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, 8 passagers au maximum plus le passager et d'une remorque n'excédant pas 750 kg.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant au secrétariat) ou via Internet (option d'achat d'accès PREPACODE illimité 7j/7 et 24h/24). La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

La formation théorique porte sur :

- les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- le conducteur;
- la route;
- les autres usagers de la route;
- la réglementation générale et divers;
- porter secours;
- les précautions nécessaires à prendre en montant et en quittant son véhicule;
- les éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité ;
- les équipements de sécurité des véhicules;
- l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes:

- les effets dûs à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue et de la somnolence sur la conduite;
- les risques liés au chargement du véhicule et l'importance de la ceinture de sécurité.
- Vitesse
- Distracteurs
- Réglementation spécifique sur l'arrêt et le stationnement.
- Réglementation sur les règles de priorités.

Le jour de l'examen théorique :

Le candidat devra obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions pour obtenir le code. Le code sera valable 5 ans ou pour 5 épreuves.

Parcours pratique:

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation pratique pourra débuter pendant la phase théorique après avoir effectué l'évaluation de départ permettant d'évaluer le nombre d'heures moyen de la formation.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée :

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- 1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul;
- 2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales;
- 3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers;
- 4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et dans la fiche de suivi de chaque élève.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Le jour de l'examen pratique :

L'épreuve de conduite dure 32 minutes, au cours de laquelle l'inspecteur appréciera votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- Connaître et maîtriser son véhicule.
- Appréhender la route. Partager la route avec les autres usagers.
- Autonomie et conscience du risque.
- Courtoisie et conduite respectueuse de l'environnement.

Pour cela, le candidat circulera en agglomération et/ou autoroute, effectuera un arrêt de précision, une manœuvre en marche arrière et répondra trois questions de vérification (une sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, une en lien avec la sécurité routière et une sur les premiers secours).

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31.

Une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire (ainsi que le livret d'apprentissage pour les candidats en Apprentissage Anticipé de la Conduite).

Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagnera les élèves lors de l'épreuve pratique.